



Liste des autorités locales/régionales et des écoles éligibles pour la participation au programme Erasmus+

Liste des autorités scolaires locales/régionales éligibles en tant que coordinateur de consortium pour l'action-clé 1 Mobilité du staff de l'éducation scolaire ainsi que comme coordinateurs et partenaires dans un partenariat stratégiques Action-clé 2 entre autorités scolaires locales/régionales

- Tout pouvoir organisateur ou association de pouvoirs organisateurs (organisé ou subventionné par la Communauté française)
 - L'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique et ses différents services
-

Liste des autres organismes scolaires coordinateurs éligibles en tant que coordinateur de consortium pour l'action-clé 1 Mobilité du staff de l'éducation scolaire

- Toute structure reconnue par la FWB pour assurer la formation continue des enseignants
 - Toute asbl reconnue par la Communauté française comme organisme de jeunesse
 - Les sections pédagogiques des universités et des hautes écoles
 - toute organisation supervisant, coordonnant, et/ou fournissant un soutien administratif direct aux écoles ou toute organisation impliquée de manière significative dans l'enseignement scolaire au niveau local ou régional.
-

Liste des écoles éligibles en tant qu'organisme d'envoi et d'accueil dans l'action-clé 1 Mobilité du staff de l'éducation scolaire ainsi que comme coordinateurs et partenaires dans un partenariat stratégiques Action-clé 2 entre écoles uniquement.

- Les écoles organisées et/ou subventionnées par la Communauté française
- Les écoles européennes situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles